



PERSONNES ÂGÉES & DÉFICIENCE VISUELLE L'AFFAIRE DE TOUS

D'ici 2060, un tiers de la population française sera âgée de plus de 60 ans, soit une augmentation de 80%. Or, à ce jour, chez les personnes âgées de plus de 60 ans, plus de 60% d'entre elles sont déficientes visuelles.

**LA FÉDÉRATION DES AVEUGLES SOUHAITE
ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS
ET L'OPINION PUBLIQUE.**



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

**LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !**

TOUS CONCERNÉS PAR LA DÉFICIENCE VISUELLE !



Les déficients visuels sont majoritairement des personnes âgées (source : enquête HID 1998-2000). Chez les déficients visuels légers ou moyens, 61% sont âgés de plus de 60 ans, 39% sont âgés de 75 ans et plus. Chez les déficients visuels profonds ou complets, 61% sont âgés de 75 ans et plus.



Les pathologies visuelles les plus fréquentes chez les personnes âgées sont la Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge (DMLA), la cataracte, le glaucome et la rétinopathie diabétique.

Ces maladies ont notamment pour conséquences fonctionnelles : des difficultés de déplacement et des risques de chutes, la baisse de la faculté d'écriture et de lecture, difficultés dans l'habillement, le rangement, les repas, les soins personnels et de toilette, la gestion du temps et les loisirs. Ceci implique un accompagnement spécifique.

DMLA : première cause de handicap visuel chez les personnes âgées de plus de 50 ans.

La DMLA concerne **plus d'un million de personnes en France**, et 25% de la population est concernée après l'âge de 75 ans. La DMLA entraîne 3 000 nouveaux cas de cécité légale chaque année en France. La prévalence de la DMLA augmente avec l'âge : près d'une personne sur 3 après 75 ans et 1 personne sur 2 à partir de 80 ans.

On estime à 2 millions le nombre de cas de DMLA en France d'ici 2025.

LE HANDICAP VISUEL SURVIENT AVEC L'ÂGE.



18%
+65
ANS

Or, le vieillissement et l'espérance de vie augmentant, nous sommes face à une question majeure de santé publique.

Sur 66 millions d'habitants (source : INSEE), la France compte à ce jour 18% de personnes de plus de 65 ans. L'espérance de vie augmente et les générations du baby-boom avancent en âge.

Jusqu'en 2035, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans ou plus va fortement progresser.

Une personne est aveugle lorsque son acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure à 1/20^{ème} de la normale ou lorsque son champ visuel est inférieur à 10° pour chaque œil.

Une personne est malvoyante lorsque son acuité visuelle du meilleur œil après correction est comprise entre 3/10^{ème} et 1/20^{ème} de la normale ou lorsque son champ visuel est compris entre 10° et 20° pour chaque œil.

REVENDEICATIONS

Nous avons les moyens de faire évoluer cette situation et de mieux préparer l'avenir ! Voici ce que nous préconisons notamment au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées Dépendantes (EHPAD) :

1. Les professionnels du secteur sanitaire et médico-social doivent être formés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes déficientes visuelles. Des sessions de sensibilisation peuvent être organisées au sein des équipes.



2. Mettre en place des moyens humains et organisationnels : l'intervention d'un ergothérapeute et d'un psychomotricien ont ici toute leur place. Les personnes malvoyantes ont besoin de réadaptation, de guidage par le personnel, de prise de repères tactiles ou visuels, d'organisation spatiale des lieux de vie, d'aide aux repas, aménagement de la chambre, accompagnement dans la prise de médicaments, ce qui implique une valorisation dans les budgets des établissements.

3. Mettre en place des outils adaptés permettant de compenser la perte d'autonomie : ouvrages en gros caractères, vidéo agrandisseurs, téléphones à grosses touches, livres audio, vidéoloupe, colorino...



4. Des aménagements doivent être effectués **pour une meilleure accessibilité** des lieux d'accueil, ils sont peu coûteux et participent au confort de tous les résidents : amélioration des contrastes et de l'éclairage des parties communes, des chambres et salles de bain, bandes d'éveil de vigilance en haut des escaliers, mains courantes, annonce sonore dans l'ascenseur, signalétique en gros caractères et contrastée...



5. L'item 46 de la grille PATHOS sur les pathologies oculaires évolutives est incomplet, il convient d'y ajouter deux autres possibilités de cotations : la prise en charge psychologique du patient âgé ainsi que le travail de réadaptation et parfois de rééducation du patient âgé.

6. La grille AGGIR doit quant à elle être adaptée de façon à prendre en compte les actes d'assistance à la vie courante dû à la spécificité des déficients visuels car ces actes sont chronophages (par exemple organisation de l'assiette, vérification de l'habillement etc, guidage...).



Qu'est-ce que la **Fédération des Aveugles ?**

Fédération regroupant **44 associations** membre et groupements sympathisants, créée en 1917, elle regroupe également des services et établissements d'accompagnement des personnes déficientes visuelles, dont des EHPAD.

CONTACTEZ-NOUS :

Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France
6 rue Gager Gabillot
75015 PARIS
Tel : 01 44 42 91 91
info@aveuglesdefrance.org

www.aveuglesdefrance.org



FÉDÉRATION DES
**AVEUGLES
DE FRANCE**

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !